

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 494-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 494-2023 visant à adopter le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de Joliette est entré en vigueur le 23 novembre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette ou en consultant le site Internet de la MRC de Joliette.

Donné à Joliette ce 23 novembre 2023.



Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), _____, _____ de la municipalité

Prénom et nom

Poste

ou ville de _____, certifie sous mon serment d'office avoir publié

Nom de la ville ou municipalité

l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par les membres du Conseil,
le _____.

Date

En foi de quoi, je donne ce certificat ce _____ ème jour du mois de _____ 2023

Signature